

61
Le mardi 6 Février 1919

La Com. sénatoriale des Régions libérées s'est réunie sous la présidence de M. Mayeuillart, son doyen d'âge.

Une séance commune eut au cours de laquelle
de son Bureau :

Président : M. Lugeol
Vice-présidents : M. M. Debière, Deland, Lacroix
Secrétaires : Roussel, Dumont Caillou.



Le mardi 13 Février 1919

La Com. Sén. des Régions libérées s'est réunie sous la présidence de M. Lugeol - pour examiner la prop. de loi tendant à étendre le bénéfice de ce loi du 17 Mars 1919 à plusieurs catégories de personnes ayant perdu ou n'ayant pas encore acquis la nationalité française au jour du Armistice.

La Com. approuve entièrement le principe de la loi - qui répond à un sentiment de justice indiscutable.

Il est seulement fait des réserves

1° sur le 2^e de l'article 1^{er} qui fait une obligation aux parents étrangers d'avoir perdu un fils dans les armées françaises - pour bénéficier de la loi -
Il est décidé de supprimer cette condition.

2° Il est également convenu de supprimer l'art. 2. qui ~~concerne~~ relève de la loi de réforme faite une catégorie d'étrangers forclos au point de vue